

2025-12-11-10 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Comité 21 Grand Ouest pour l'adhésion au GIEC Pays de la Loire sur la période 2026-2028

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :27
Pouvoirs :13
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/12/2025
Date d'affichage: 19 DEC. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, David GEORGET, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Dominique FOUIN, Liliane LANDEAU, Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Juanita FOUCHER, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Vincent PETIT, Vincent REBILLARD, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Estelle BASTARD

Pouvoirs :

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Joël ESNAULT, Yamina RIOU donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, David GEORGET donne pouvoir à Isabelle CHARRAUD, Christelle BURON donne pouvoir à Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Vincent VIGNAIS

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20251211-2025-12-11-10-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la CCVHA ;

VU l'objectif du Plan Climat « Sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans le contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques » (action n°3.2.2) ;

VU l'objectif du Projet de Territoire « promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques » (axe 4.5) ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations et, notamment, l'action « garantir les conditions d'une gouvernance responsable » (principe d'action n°2) ;

VU la délibération n°2023-06-29-26 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 relative à la participation de la CCVHA au GIEC des Pays de la Loire ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA s'est engagée à participer au GIEC des Pays de la Loire en application de la délibération ci-dessus viséé ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat relative aux actions menées par le GIEC-PL sur la période 2026-2028, le montant total de la subvention de fonctionnement versée à l'association « Comité 21 Grand Ouest » qui coordonne le GIEC-PL sera de 3 000 €, dont 1 500 € au titre de l'exercice 2026 et 1 500 € au titre de l'exercice 2027 ;

CONSIDÉRANT que pour la nouvelle période d'engagement, le GIEC-PL déploiera un dispositif de sensibilisation et de formation sur l'adaptation aux changements climatiques, que ce dispositif sera entre autre adressé aux élus locaux et agents des administrations dans la perspective de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées sur les territoires ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement de la convention de partenariat relative aux actions menées dans le cadre du GIEC Pays de la Loire sur la période 2026-2028 ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association « Comité 21 Grand Ouest » qui coordonne le GIEC Pays de la Loire au titre de l'exercice 2026 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 11 décembre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot
Président

Vincent Vignais
Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20251211-2025-1211-20-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.